



# Bulletin d'inscription 2018 des salariés relevant du droit privé +11 salariés

Valant demande de gestion d'action pour AGEFOS PME PACA

**INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFICE DE TOURISME**

Office de tourisme de :  N° SIRET :

Statut juridique :  Classement :

+ 11 salariés Nombre d'ETP (droit privé)

Précisez l'antenne AGEFOS dont vous dépendez

**INFORMATIONS CONCERNANT LE STAGIAIRE** - Informations indispensables pour l'envoi des convocations et de toute information relative au stage.

NOM  Prénom  Fonction

Téléphone professionnel du stagiaire :  Date de naissance :

Mail du stagiaire :  Mail du Responsable :

**Qualification :**  1 – Ouvrier / Employé non Qualifié /  2 – Ouvrier Qualifié /  3 – Employé /  4 – Agent de maîtrise, technicien /  
 5 – Ingénieur, Cadre /  6 – Dirigeant Salarié /  7 – Administrateurs

**Niveau de formation :**  2 – Diplôme de 2 ou 3<sup>ème</sup> cycle universitaire ou de grande école /  3 – Bac +2 /  4 – Baccalauréat /  5 – CAP/BEP /  
 6 – abandon de la scolarité avant la terminale /  7 – sortie de collège avant la 3<sup>ème</sup> sans diplôme

**INFORMATIONS CONCERNANT LA FORMATION**

Intitulé :  Date(s) :

Type de formation :

Action d'adaptation au poste de travail ou liée à l'évolution des emplois et au maintien dans l'emploi ;

Action liée au développement des compétences / si formation hors temps de travail, indiquer nombre d'heures HTT :

**ENGAGEMENT FINANCIER** Uniquement si la structure occupe 11 salariés et plus

Attention chaque structure est responsable du suivi de son budget formation attribué selon le montant de sa cotisation AGEFOS

J'autorise l'organisme de formation FROTSI PACA à effectuer au nom de la structure sus nommée, la Demande de Gestion d'Action auprès de l'OPCA.

Je souhaite le remboursement des frais annexes par AGEFOS PME PACA

Je souhaite le remboursement des rémunérations par AGEFOS PME PACA

*(Ces remboursements se feront selon le plan de financement défini entre la structure et son conseiller en formation AGEFOS PME)*

**PARTIE RESERVEE A LA FROTSI – INFORMATIONS NECESSAIRES POUR PRISE EN CHARGE AGEFOS PME (Structures de 11 salariés et plus)**

Durée prévisionnelle de la formation :  heures Coût pédagogique prévisionnel/stagiaire :  €

L'inscription sera enregistrée **UNIQUEMENT** à réception de ce bulletin complété au plus tard 30 jours avant le début du stage

1-Renvoyez votre bulletin d'inscription par mail : le bulletin scanné avec signature et cachet de l'employeur (signature électronique acceptée) à : [contact@frotsi-paca.fr](mailto:contact@frotsi-paca.fr)

2 - La FROTSI vous informera par mail de la suite donnée à votre demande de stage

**Pour les Offices de Tourisme de +11 salariés, le coût prévisionnel journalier des formations se trouvent sur chaque fiche programme.**

*Les frais de déplacement et autres restent à la charge de l'employeur sauf choix contraire (voir engagement financier)*

**ATTENTION : Frais demandés aux organismes annulant leur participation à une formation (Hors parcours spécifiques – coûts d'annulation aux frais réels), à partir de J-10 (jours ouvrés) à hauteur de 120 € (excepté arrêt maladie justifié). Cf : Décision du Conseil d'Administration du 16 Avril 2015**

Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande. Elles sont enregistrées dans notre fichier de clients et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de notre service clientèle.

Si vous souhaitez recevoir des propositions commerciales de nos partenaires par voie électronique, merci de cocher la case ci-contre

|                                                                                                                                |                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CANDIDAT</b></p> <p>Fait à <input type="text"/></p> <p>Le <input type="text"/></p> <p>Signature <input type="text"/></p> | <p><b>L'EMPLOYEUR</b></p> <p>Fait à <input type="text"/></p> <p>Le <input type="text"/></p> <p>Signature <input type="text"/> Cachet <input type="text"/></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Conditions générales de gestion – Action du Plan Régional de Formation

### L'Organisme Local de Tourisme s'engage :

- A adresser le dossier de prise en charge complet et conforme (B.I dûment complété)
- A être à jour de ses obligations légales et conventionnelles de formation
- A consulter, le cas échéant, les instances représentatives du personnel
- A respecter l'ensemble des dispositions légales relatives au droit du travail et notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de formation

### Dans le cas où les heures de formation se déroulent en tout ou partie hors temps de travail (Actions catégorie 2 « développement des compétences » - formation à distance y compris) :

- Avoir au préalable recueilli l'accord écrit du ou des salariés,
- A ne pas dépasser 80 H de formation hors temps de travail, par année et par salarié,
- A verser au(x) salarié(s) une allocation de formation, correspondant à 50 % du salaire horaire net de référence (pour les heures de formation réalisées hors temps de travail).

### Règlement intérieur (art.L6352-3 du code du travail et R6352-1)

Les stages s'effectuant dans les locaux de l'OMT Aix en Provence ou dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Les R.I. sont disponibles : lien <http://www.aixenprovencetourism.com/intranet/fonct.php> pour les formations se déroulant sur Aix.

**L'organisme adhérent autorise la FROTSI PACA à régler en son nom et pour son compte le coût de la formation objet de ce bulletin d'inscription, directement au prestataire de formation après réalisation de la prestation, dans la limite du financement accordé par l'Opca et des heures de la formation effectivement réalisées.**